

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le **lundi 17 décembre**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERDAH-FEUILLEARD, BERRON, FORTINON, DÉJOUA, LLADO, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, LEGRAND, MOREL, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : Mme LENOIR à Mme DÉJOUA, M. GILLÉ à M. ROUMAZEILLES.

Absents excusés : Mmes GUERSTEIN, PETTENO.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur TOMAS a été désigné avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2018.

Monsieur Roumazeilles fait part qu'il a fait procéder à une modification sur le précédent compte rendu concernant la réalisation du RPQS par le Conseil Départemental au lieu de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le compte-rendu a été voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

01 - Recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février prochain et qu'à cet effet, la Commune doit recruter six agents recenseurs. En contrepartie, la Commune percevra de la part de l'Insee une dotation forfaitaire permettant de contribuer au financement de ces opérations.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de recruter ces agents sous contrat pour répondre aux nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents contractuels à titre temporaire dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- **DECIDE** de charger le Maire de la constatation des besoins, ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- **D'INSCRIRE** à cette fin les crédits correspondant au budget ;
- **DIT** que la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 2 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

(à l'unanimité)

2- Transfert du service d'aide-ménagère du CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERRON, qui explique que dans le cadre de la reprise du service d'aide-ménagères par l'Association Sudgimad, l'infirmière coordinatrice a terminé la présentation de l'association auprès des bénéficiaires. Certains d'entre-eux ont souhaité conserver leurs aides ménagères, et d'autres ont préféré adhérer à d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de transférer le service d'aide à domicile géré par le CCAS à l'Association Sudgimad de Caudrot,
- **DIT** que ce transfert interviendra à compter du 1^{er} janvier 2019.

(à l'unanimité)

03 – Contrats d'assurance 2019/2022

Monsieur le Maire indique que la commission d'Appel d'offres s'est réunie avant le Conseil. L'analyse des offres a été réalisée par Monsieur Boisserie de la société Insurance Risk Management.

La CAO a retenu :

Lot 1 - dommages aux biens : **SMACL**

Lot 2 - responsabilités et défense recours : **Groupama**

Lot 3 - flotte automobile : **SMACL**

Lot 4 - protection juridique et défense pénale : **Groupama**

Lot 5 - risques statutaires : **Groupama**

Les contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. La Commune réalisera 14 000 € d'économie par rapport au précédent marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec les candidats ci-dessus, pour un effet au 1^{er} janvier 2019 et une durée de 4 ans,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget article 6161.

(à l'unanimité)

04 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de pouvoir honorer l'achat du terrain de M. Farrouil.

La décision modificative consiste à prélever la somme de 20 000 € sur l'opération 168 pour la réaffecter à l'opération 252.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2112	252			Terrains de voirie	20 000,00
Total						20 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2112	168			Terrains de voirie	-20 000,00
Total						-20 000,00

(à l'unanimité)

05 - Avis sur la demande de transfert d'activité du débit de tabac

Monsieur le Maire rappelle que la Commune attendait l'avis de la Confédération des Buralistes de France reçu le 10 août 2018 et celui de la Direction Interrégionale des Douanes et droits indirects de Bordeaux reçu en date du 19 octobre 2018 concernant le déplacement du bureau de tabac.

Compte tenu que ces avis ont été rendus défavorables, Monsieur le Maire propose de suivre ces deux avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis défavorable au transfert du débit de tabac n°3300756 B actuellement situé 1 Cours du Maréchal Foch vers le commerce de Presse/Loto situé sur la zone commerciale du Super U.

(à l'unanimité)

06 - EGLISE – Contrat d'entretien des cloches

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dalier qui propose de renouveler le contrat d'entretien des cloches avec la société qui a donné jusqu'à présent entière satisfaction pour un coût de 100 € HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des cloches de l'église avec la société NHP Services,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget article 615221.

(à l'unanimité)

07 – EGLISE – Contrat d'entretien du paratonnerre

Monsieur Dalier poursuit et propose de renouveler le contrat d'entretien du paratonnerre avec la société pour une durée de deux ans pour un coût de 50 € HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien du paratonnerre avec la société N.H.P Services,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget article 615221.

(à l'unanimité)

08 – Avenant au contrat préventif Eiffage entretien chaudière restaurant scolaire

Monsieur le Maire demande le report de cette délibération compte tenu du fait que les éléments n'ont pas été transmis par la société.

Il s'agit d'inclure l'entretien du ballon d'eau chaude du restaurant scolaire au contrat d'entretien de la chaudière à gaz.

(à l'unanimité)

09 – Contrat d’entretien des radars pédagogiques

Monsieur le Maire explique que la garantie de 2 ans des deux radars pédagogiques se termine au 31 décembre 2018. Un radar est rechargé par l'éclairage public la nuit, le 2ème par le solaire la journée. Monsieur le Maire propose de signer le contrat avec la société pour un coût de 199 €/radar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d’entretien avec la société ElanCité,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget article 615221.

(à l’unanimité)

10 – Festival Côté Jardin 2019/2020 – Autorisation de signature de la convention Simul’Act

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NICHILLO, qui indique qu’il est proposé aux Conseil Municipal d’approuver la convention avec le même programmateur du Festival Côté Jardin pour les années 2019 et 2020 compte tenu qu’il travaille toujours avec un an d’avance.


Monsieur DEPUYDT ajoute que le programmateur doit procéder aux demandes de subventions avant la fin de l’année et de ce fait, il y a un décalage.

Madame DÉJOUA demande quel en est le coût. Ce dernier reste inchangé, il est de 3000 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,


- **APPROUVE** la convention avec M. Stéphane DETRAIN « Simul’act » pour la mise en œuvre de l’édition 2019 et 2020 du Festival Côté Jardin et **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s’y rapportant,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget

(à l’unanimité)


 Le magasin Nov'Mod a demandé l'ouverture du magasin les dimanches 13 janvier, 30 juin, 8, 15 et 22 décembre 2019.


Ainsi que le magasin Chauss'Expo les dimanches 13 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre 8, 15 et 22 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose d’émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle de ces magasins aux dates énoncées pour 2019.

 Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Portets concernant la participation de la Commune à la restauration du Monument aux Morts cantonal et indique qu'il remerciera Monsieur CAZIMAJOU.

Arrivée de Monsieur Gillé à 21 h 16.

 Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance du panneau lumineux signé avec la société LUMIPLAN est arrivé à échéance. Le contrat sera reconduit pour un an par tacite reconduction.

 Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier adressé au Maire et à l'ensemble des élus concernant une demande d'aliénation du terrain qui jouxte le presbytère par une administrée. Cette demande sera étudiée et une copie du courrier sera adressée à l'ensemble des élus.

Questions diverses :

✍ Monsieur Roumazeille informe qu'un courrier a été adressé aux administrés pour les informer que le prélèvement des factures d'eau ne pourra pas se faire par prélèvement du 1^{er} janvier au 30 avril 2019. A compter du 1^{er} mai lors du nouveau contrat d'affermage, la mise en place du prélèvement sera de nouveau possible. Plusieurs permanences ont lieu à Podensac et Virelade.

✍ Monsieur Pernin demande ce qu'il en est suite aux mesures prises par le Président de la République. Monsieur le Maire indique qu'un cahier de doléances a été mis en place en Mairie et sera envoyé à l'Association des Maires de France.

✍ Madame Nichilo informe que la somme de 2 863 € a été récoltée lors du Téléthon et que Monsieur Capdeville a proposé de remettre le chèque le 8 mars 2019 à 18 h 30.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 30.

Emargements page suivante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Mme ALBERTIN-LEGUAY

Mme BERDAH-FEUILLARD

Mme BERRON

Mme DÉJOUA

Mme FORTINON

Mme GUERSTEIN
(Absente excusée)

Mme LENOIR
(pouvoir à Mme DÉJOUA)

Mme LLADO

Mme NICHILLO

Mme PETTENO
(Absente excusée)

M. MATEILLE

M. BOUCHE

M. BLOT

M. DALIER

M. CABALLERO

M. GILLÉ
(pouvoir à M. ROUMAZEILLES)

M. DEPUYDT

M. MOREL

M. LEGRAND

M. ROUMAZEILLES

M. PERNIN

M. TOMAS